



La **Ville d'Alençon** a confié à l'association **INHARI** le soin de vous accompagner gratuitement dans vos projets de rénovation.


Avant de démarrer vos travaux, contactez impérativement l'**association INHARI** qui vous renseignera sur les subventions et vous conseillera sur les travaux envisagés.

Vous ne pouvez pas bénéficier du dispositif OPAH ? Vous êtes habitant de la CUA ? La collectivité vous accompagne dans vos projets de travaux (étude énergétique, mobilisation d'aides financières, analyse des devis, suivi de travaux...). Plus d'informations auprès d'INHARI.

 Vous pouvez contacter INHARI au **02 61 67 18 75** du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30

 Vous pouvez également venir rencontrer un conseiller le mercredi de 9 h à 12 h et le vendredi de 14 h à 17 h (uniquement sur RDV)  
[opah.alencon@inhari.fr](mailto:opah.alencon@inhari.fr)



 Préparez vos avis d'imposition avant d'appeler, afin que le 1<sup>er</sup> contact avec INHARI soit le plus complet et personnalisé possible.

La Région Normandie, le Conseil départemental de l'Orne, les caisses de retraites et Action Logement peuvent également apporter un soutien financier à vos projets de travaux.

La Ville d'Alençon ne fait appel à aucune structure pour réaliser du démarchage.

■ L'OPAH permet de mobiliser les subventions de l'**Anah** (Agence nationale de l'habitat), de l'**État** et de la **Ville d'Alençon** afin de permettre aux propriétaires de se lancer dans un projet adapté et cohérent. ■

UN DISPOSITIF À L'INITIATIVE DE



Hôtel de Ville  
Place Foch  
CS 50362  
61000 ALENCON cedex  
[www.alencon.fr](http://www.alencon.fr)

AVEC LA COOPÉRATION DE



MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Conception : HASTON.ITEN - hastone-et-ten.fr

## VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE À ALENÇON

Bénéficiez de conseils gratuits et d'aides financières pour la rénovation de votre logement !



# VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT OU BAILLEUR À ALENÇON ET VOUS SOUHAITEZ FAIRE DES TRAVAUX ?

## INHARI VOUS ACCOMPAGNE DANS LE CADRE DE :

1

### RÉHABILITATION DE LOGEMENT INSALUBRE ET/OU DÉGRADÉ

■ ■ Mon bien a besoin de travaux importants pour être réhabilité, quelles aides puis-je mobiliser ? ■ ■

- Conseils sur les travaux à réaliser
- Assistance dans le montage des dossiers de subvention

2

### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

■ ■ Je souhaite réduire ma consommation d'électricité ou ma facture de chauffage, que dois-je faire ? ■ ■

- Évaluation énergétique du logement
- Conseils sur les travaux à prioriser

### À NOTER !

Avant d'entreprendre des travaux, quelques règles sont à connaître. Toutes modifications de l'aspect extérieur de votre logement nécessitent une autorisation d'urbanisme. Les règles d'urbanisme ont pour objet la valorisation du cadre de vie et la préservation de la qualité architecturale et patrimoniale. Pour vous accompagner dans vos démarches, contact : service des Autorisations d'Urbanisme de la Communauté Urbaine d'Alençon, 6/8 rue des Filles Notre-Dame à Alençon, 02 33 32 41 53, [au@cu-alencon.fr](mailto:au@cu-alencon.fr)

3

### ADAPTATION DU LOGEMENT

■ ■ Je suis une personne âgée ou en situation d'handicap, je souhaite adapter mon logement pour continuer à y vivre, que dois-je faire ? ■ ■

- Diagnostic d'autonomie
- Évaluation des besoins

4

### MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE (SANS CONDITIONS DE RESSOURCES)

■ ■ J'habite dans le centre-ville d'Alençon et souhaite changer mes fenêtres ou refaire ma toiture, quelles sont les démarches ? ■ ■

- Information sur les travaux éligibles
- Assistance pour le montage du dossier de demande
- Accompagnement dans les démarches à suivre

L'OPAH A ÉTÉ PROLONGÉE JUSQU'EN DÉCEMBRE 2024

